



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°7 / 2020 - 2021

Réunion du 12 février 2021 tenue exceptionnellement en télé-réunion

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Gérard BAUMANN - Jacques BOULOGNE - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ADAMSWILLER - STADE DE L'AVENIR 1 - NNI 67 002 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 20/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ L'AAC en date du 06/10/2020

Suite à la visite de MM. DORN et MEINTZNER, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **DRUSENHEIM - STADE JEAN MOULIN 1 - NNI 67 106 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 29/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de MM. HAENEL et JANTET, membres de la CRTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 29/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **LAMPERSLOCH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 257 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 29/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de MM. DORN et MEINTZER, membres de la CDTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 29/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SELESTAT - PARC DES SPORTS 1 - NNI 67 462 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 10/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ L'AAC en date du 29/06/2004

Suite à la visite de l'installation de M. GROSS, membre de la CDTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SELESTAT - STADE GRUBFELD 2 - NNI 67 462 02 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 12/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. GROSS, membre de la CDTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STRASBOURG - STADE DE LA CARPE-HAUTE - NNI 67 482 27 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. JANTET, membre de la CRTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 18/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STRASBOURG - STADE DE HAUTEPIERRE 1 - NNI 67 482 29 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. JANTET, membre de la CRTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 18/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **FELDKIRCH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 088 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 25/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. PASQUIER, membre de la CDTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 25/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **FOLGENSBURG - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 094 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 29/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. REY, membre de la CRTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 29/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **FOLGENSBURG - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 094 01 02**

Cette installation était classée en Niveau FOOT A11 jusqu'au 16/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau FOOT A11 en date du 29/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. REY, membre de la CRTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 29/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HESINGUE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 135 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 09/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 29/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. REY, membre de la CRTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 29/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ISSENHEIM - STADE BERNARD GENGHINI 2 - NNI 68 156 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 16/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. PASQUIER, membre de la CDTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **KEMBS - STADE RHÉLAN 2 - NNI 68 163 02 02**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 28/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de Mr REY, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 28/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **NIEDERHERGHEIM - STADE DE L' ILL 1 - NNI 68 235 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 24/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. PASQUIER, membre de la CDTIS, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 24/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **ADAMSWILLER – STADE DE L' AVENIR 2 – NNI 67 002 01 02**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 28/06/2026.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 19/10/2020.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Mr. MEINTZER, membre de la CDTIS, en date du 19/10/2020.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 20/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS. Non conformités constatées : dimensions du terrain, surface du vestiaire arbitre, implantation de la main courante au niveau des abris de touche.

➤ **GEUDERTHEIM – STADE DE LA FORET 2 – NNI 67 156 01 02**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 31/07/2028.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 02/10/2020

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de MM. HAENEL et JANTET, membres de la CRTIS, elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS. Non conformités constatées : dimensions du terrain, dimensions des vestiaires joueurs, absence de vestiaire arbitre.

➤ **FELDKIRCH – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 68 088 01 02**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/07/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A11 en date du 01/10/2020

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. PASQUIER, membre de la CDTIS, elle constate que les zones de dégagement ne respectent pas les 2,5m exigés. Elle propose la suspension de classement de l'installation jusqu'à réalisation des travaux de mise en conformité avec le règlement des terrains, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **WASELONE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 520 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 04/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 16/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de MM. DORN et MEINTZNER, elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE, sous réserve de fournir des tests in situ de qualités sportives, de sécurité et de durabilité avant le 30/06/2021 et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – STADE CHARLES FREY 2 - NNI 67 482 12 02**

Cette installation était classée en Niveau FOOT A11 SYE jusqu'au 05/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A 11 sy en date du 26/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de M. JANTET, membre de la CRTIS, elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 sy jusqu'au 26/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **KEMBS - STADE RHENAN 1 – NNI 68 163 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 22/08/2019.

Suite à la demande de confirmation de classement en Niveau 4 SYE en date du 23/07/2019, la Commission reprend la décision du 26/03/2020 du GT Classement de la CFTIS.

Pièces fournies :

- ✓ Photo du tunnel
- ✓ Tests in situ en date du 07/09/2020

Il manque les photos des bancs de touche.

Elle confirme la suspension de classement.

➤ **MUESPACH LE HAUT – COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL - NNI 68 222 01 01**

Cette installation était classée en Niveau FOOT A11 sy jusqu'au 01/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 sy en date du 03/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de l'installation de M. REY, membre de la CRTIS, elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 sy jusqu'au 03/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **WAHLENHEIM – STADE INTERCOMMUNAL 1 - NNI 67 510 01 01**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation, sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des

Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 18 arroseurs de type RAIN BIRD. Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré et rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

➤ **HUNINGUE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 149 01 01**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation, sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 35 arroseurs de type HUNTER. Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention (travaux en juin 2021)
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré et rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ HUNINGUE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 149 01 01

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de transformation et d'agrandissement, afin d'obtenir un Niveau 4 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plans du projet vestiaires
- ✓ Délibération de la mairie.

Elle transmet les documents au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ SAINT HIPPOLYTE – STADE JEAN BIRG 1 - NNI 68 296 01 01

Cette installation est classée en niveau FOOT A11 jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de transformation et d'agrandissement, afin d'obtenir un Niveau 6 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plans du projet.
- ✓ Délibération de la mairie.

Aire de jeu de 100 x 60 mètres.

La commission émet un avis préalable favorable pour des vestiaires s'inscrivant dans une installation de Niveau 6.

Elle rappelle qu'à l'issue des travaux, tous les éléments de l'installation doivent être conformes aux prescriptions d'un niveau 6 selon les règlements des terrains et installations de 2014.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 12 janvier 2021

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ GEUDERTHEIM – STADE DE LA FORET 2 - NNI 67 156 01 02

L'éclairage n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 01/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 253 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.51.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 01/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ NORDHOUSE – STADE DE LA FORET 2 - NNI 67 336 01 02

L'éclairage n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 25/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 175 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.45.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 25/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HEIMSBRUNN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 68 129 01 02**

L'éclairage n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de référencement E Entraînement en date du 19/08/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 214 lux, Uniformité = 0.28, Rapport Emini/Maxi = 0.14.

Elle propose le référencement E Entraînement jusqu'au 19/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2. Confirmations de classement

➤ **ADAMSWILLER – STADE DE L'AVENIR 2 – NNI 67 002 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 30/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 20/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 136 lux, Uniformité = 0.80, Rapport Emini/Maxi = 0.60.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 20/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BREUSCHWICKERSHEIM – STADE DU MULBACH 1 – NNI 67 065 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 24/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 03/09/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 150 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.40.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 03/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **DUPPIGHEIM - STADE ARSENE WENGER 1 – NNI 67 108 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 09/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 06/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 243 lux, Uniformité = 0.80, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 06/10/2021, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **ESCHBACH - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 132 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 08/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 142 lux, Uniformité = 0.80, Rapport Emini/Maxi = 0.70.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 08/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HEILIGENSTEIN – STADE JARDIN DES SPORTS 1 – NNI 67 189 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 10/09/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 172 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.48.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HUNSPACH – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 213 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 16/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 143 lux, Uniformité = 0.58, Rapport Emini/Maxi = 0.25.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 16/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **KINTZHEIM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 239 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 08/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 03/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 156 lux, Uniformité = 0.48.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 03/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **OBERNAI - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 348 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 31/07/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 31/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 375 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.51.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 31/08/2022, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **SELESTAT – PARC DES SPORTS 1 – NNI 67 462 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 03/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 22/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 199 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.46.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 22/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SELESTAT – PARC DES SPORTS 2 – NNI 67 462 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 22/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 214 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.46.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 22/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STOTZHEIM - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 481 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 10/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 139 lux, Uniformité = 0.77, Rapport Emini/Maxi = 0.52.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STRASBOURG - STADE EMILE STAHL 1 – NNI 67 482 02 01**

L'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 18/03/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 13/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 371 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E3 jusqu'au 13/10/2021, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **STRASBOURG - STADE DE CRONEMBOURG – NNI 67 482 11 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 19/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 288 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.62.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 19/08/2022, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **STRASBOURG – COMPLEXE SPORTIF OUEST ASPTT – NNI 67 482 13 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09/03/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 19/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 253 lux, Uniformité = 0.58, Rapport Emini/Maxi = 0.39.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA MUSAU 2 – NNI 67 482 21 02**

L'éclairage est référencé E Entraînement jusqu'au 09/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation du référencement E Entraînement en date du 21/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 81 lux, Uniformité = 0.27, Rapport Emini/Maxi = 0.18.

Elle propose la confirmation du référencement E Entraînement jusqu'au 21/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STRASBOURG – STADE HAUTEPIERRE 2 – NNI 67 482 29 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 29/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 205 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.56.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 29/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **WEITERSWILLER – STADE DE LA HARDT 1 – NNI 67 524 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 30/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 15/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 164 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ALTKIRCH – STADE DE ROGGENBERG 1 – NNI 68 004 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 21/06/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 19/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 108 lux, Uniformité = 0.42, Rapport Emini/Maxi = 0.24.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **DURLINS DORF – STADE DU GRUNBACH 1 – NNI 68 074 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 24/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 22/09/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 166 lux, Uniformité = 0.56, Rapport Emini/Maxi = 0.33.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 22/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **FOLGENSBURG – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 094 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 20/08/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 156 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 20/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HEITEREN - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 130 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 23/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 25/09/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 161 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.43.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 25/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HESINGUE - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 135 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 167 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.60.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **KEMBS - STADE RHENAN 1 – NNI 68 163 02 01**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 13/08/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 27/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 245 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.55.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 27/10/2021, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **KEMBS - STADE RHENAN 2 – NNI 68 163 02 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 03/05/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 27/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 246 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.49.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MUESPACH LE HAUT – COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL – NNI 68 222 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 12/04/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 02/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 129 lux, Uniformité = 0.62, Rapport Emini/Maxi = 0.41.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 02/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **WASSELONE - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 520 01 01**

L'éclairage était référencé en Niveau E Entraînement jusqu'au 07/07/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau E4 en date du 16/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 263 lux, Uniformité = 0.77, Rapport Emini/Maxi = 0.66.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 16/09/2021, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **STRASBOURG - STADE DE LA THUR 2 – NNI 67 482 17 02**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09/08/2018.

La commission prend connaissance de la demande de référencement E Entraînement en date du 13/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 84 lux, Uniformité = 0.59, Rapport Emini/Maxi = 0.37.

Elle propose le référencement E Entraînement jusqu'au 13/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ALTKIRCH - STADE DE ROGGENBERG 2 – NNI 68 004 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 21/06/2019.

La commission prend connaissance de la demande de référencement E Entraînement en date du 19/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 105 lux, Uniformité = 0.38, Rapport Emini/Maxi = 0.18.

Elle propose le référencement E Entraînement jusqu'au 19/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **WITTENHEIM - STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 68 376 01 03**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 22/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau E5 en date du 14/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 224 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.41.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 14/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **PHALSBOURG – STADE DAVID WEILL – NNI 57 540 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 02/10/2020.
Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,7m LED (6 par mât).
- ✓ Emh à 271 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,62
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **WAHLENHEIM – STADE INTERCOMMUNAL 1 – NNI 67 510 01 01**

L'éclairage n'a jamais été classé puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 01/09/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât).
- ✓ Emh à 174 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,64
- ✓ GR 45,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **HUNINGUE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 149 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 27/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 02/11/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 24 ,5 m LED (6 par mât).
- ✓ Emh à 269 Lux
- ✓ Fu à 0.78
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,88
- ✓ GR 42,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **MORSCHWILLER LE BAS – STADE DU MOULIN 1 – NNI 68 218 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 24/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 30/09/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât).
- ✓ Emh à 176 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,57
- ✓ GR 49
- ✓ Aire de jeu de 100 x 65 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **SAINT LOUIS – STADE DE LA FRONTIÈRE 1 – NNI 68 297 01 01**

L'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 27/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 29/10/2020, le projet consistant à remplacer les sources lumineuses par des leds.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 24 m LED (5 par mât).
- ✓ Emh à 425 Lux
- ✓ Fu à 0.91
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,78
- ✓ GR 43,7

✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E4.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **BAR SUR AUBE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – [NNI 10 033 01 01](#)**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 03/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique avec piste d'athlétisme. Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 4 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Notice technique et plans de l'aire de jeu (105 m x 68 m)

Elle transmet les documents au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **ROMILLY SUR SEINE – STADE BARDIN GOUSSEREY 2 – [NNI 10 323 02 02](#)**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 4 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de l'aire de jeu (105 m x 68 m)

Elle transmet les documents au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **BAR SUR AUBE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – [NNI 10 033 01 01](#)**

L'éclairage n'a jamais été classé puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 15/02/2021.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 2 mâts à 24 m et 2 mâts 25 m LED (7 par mât).
- ✓ Emh à 290 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,71
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E4.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

2. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **WARMERVILLE – STADE LAURENT LECONTE – NNI 51 660 01 01**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 15/05/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement en Niveau 5 en date du 10/02/2021.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de M. GAY en date du 10/02/2021
- ✓ L'AAC en date du 17/11/2006
- ✓ Les plans des vestiaires et du terrain

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10/02/2031, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.3. Changements de niveau de classement

➤ **AVIZE – STADE LAURENT FOURRIER 2 – NNI 51 029 01 02**

Cette installation était classée en niveau FOOT A11 jusqu'au 09/06/2030.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 08/02/2021 suite aux divers travaux effectués (mise aux normes des vestiaires).

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de M. GAY en date du 08/02/2021
- ✓ L'AAC en date du 21/07/2007
- ✓ Le PV CDS en date du 07/01/2021
- ✓ Les plans des vestiaires

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 08/02/2031, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **OIRY – STADE MUNICIPAL – NNI 51 413 01 01**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 30/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 05/02/2021 suite aux divers travaux effectués (mise aux normes du terrain et des vestiaires).

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de M. GAY en date du 05/02/2021
- ✓ L'AAC en date du 15/01/2021
- ✓ Le PV CDS en date du 07/01/2021
- ✓ Les plans des vestiaires et du terrain

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/02/2031, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

3.1. Classements initiaux

3.2. Classements provisoires

3.3. Confirmations de niveau de classement

3.4. Changements de niveau de classement

4. RETRAITS DE CLASSEMENT

5. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

5.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

5.3. Installations équipées d'un arrosage

6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 6.1. Classements initiaux
- 6.2. Confirmations de niveau de classement
- 6.3. Changements de niveau de classement

7. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

8. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. FAFA

➤ AVIZE – STADE LAURENT FOURRIER 1 – NNI 51 029 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/08/2024.

La Commission prend connaissance de la rénovation des vestiaires avec mise aux normes.

La Commission propose de confirmer le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 27/08/2024.

ECLAIRAGES

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

➤ VITRY LE FRANCOIS – STADE LILIAN THURAM – NNI 51 649 01 02

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 10/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 22/01/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 194 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini/Maxi = 0.53.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 02/02/2023, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11.3. Changements de niveau de classement

12. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

12.1. Classements fédéraux initiaux

12.2. Confirmation de classement

12.3. Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
 - GONDREVILLE – SALLE POLYVALENTE - [NNI 54 232 99 01](#)

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 15/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 05/02/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signé
- ✓ Rapport de visite en date du 05/02/2021
- ✓ AOP en date du 07/03/2019
- ✓ Rapport de vérification des installations électriques en date du 20/12/2019
- ✓ Plan de l'ensemble sportif

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 23/01/2030 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement.
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MOSELLE (57)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

➤ **STIRING WENDEL – STADE DE LA VIEILLE USINE 2 - [NNI 57 660 01 02](#)**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 16/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 09/03/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à la visite de M. PETTE, membre de la CRTIS, elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 sy jusqu'au 09/03/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **SARRALBE – STADE MUNICIPAL 1 - [NNI 57 628 01 01](#)**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 07/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation, sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 18 arroseurs de type HUNTER. Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention (travaux en juin 2021)
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 9 février 2021

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1 Classements fédéraux initiaux**
- 10.2 Confirmation de classement**
- 10.3 Changements de niveau de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1 Classements fédéraux initiaux**
- 11.2 Confirmation de classement**
- 11.3 Divers**

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON